

## TROISIÈME PARTIE : UN RAPPORT BRÛLANT

### **1 – Achetés en 1986 par la Soredic, les locaux vétustes du Concorde étaient initialement promis à la démolition avec l'ouverture du Cinéville**

- Le cinéma Le Concorde situé rue Gouvion à la Roche-sur-Yon date de 1976, année où les salles 1, 2 et 3 ont été ouvertes au public. La salle 4 a été aménagée en 1982 portant la capacité d'accueil du public à 874 places.
- En 1986 la Soredic achète le Concorde et semble ne pas y avoir réalisé les travaux de rénovation nécessaires durant 18 années d'exploitation ... L'exploitation de ce cinéma était pourtant une activité très rentable puisqu'avant l'ouverture du multiplexe Cinéville par la Sorédic le Concorde enregistrait 150 000 entrées par an.
- Dans la presse du 6 mai 1999, **le PDG de la Soredic annonce la création d'un multiplexe aux Flâneries et la vente du Concorde**, « **l'équipement du Concorde étant devenu trop vétuste** » (Philippe Paumelle cité par Ouest-France du 6 mai 1999). La Soredic n'a donc alors aucune intention de conserver le Concorde dont la rénovation engagerait des investissements massifs. Du reste, dans les villes de l'Ouest de taille comparable à la Roche-sur-Yon où la Soredic a implanté des multiplexes, ceux-ci sont en situation de monopole : monopole du Cinéville (1804 fauteuils) à Laval et monopole du Cinéville (2090 places) à Lorient.

### **2 – Mais à un an des municipales la Soredic promet de prolonger quelques temps l'activité du Concorde avant que celui-ci soit « probablement démoli ».**

A moins d'un an des élections municipales, Philippe Paumelle, le PDG de la Soredic, infléchit sa position publique **et promet de prolonger quelques temps l'activité du Concorde**

- Dans la presse du 24 février 2000, le PDG de la Soredic explique à propos du Concorde : « Au départ, on avait envisagé de le fermer. Aujourd'hui, on pense le maintenir pendant un certain temps ».
- Dans la presse du 1er mars 2000 Philippe Paumelle, PDG de la Soredic, déclare « il est fort possible que le Concorde reste ouvert un certain temps » notamment pour les séances d'art et essai et les projections scolaires. Mais à long terme, ce cinéma sera très probablement démoli « sans doute pour devenir un ensemble d'habitations » (Vendée Matin du 1 mars 2000).

- Dans la presse du 8 septembre 2000, Philippe Paumelle promet de « continuer le Concorde, en essayant d'adapter la programmation » (Ouest-France du 8 septembre 2000).
- Selon Ouest-France du 25 octobre 2000, « le brave et vétuste cinéma de la rue Gouvion sera maintenu, en l'état, avec salles et personnel, à titre d'essai jusqu'au printemps 2001 ». Philippe Paumelle prévoit de lui « donner une vocation art et essai. Il servira surtout pour les scolaires ».
- Dans Vendée-Matin du 25 octobre 2000, Philippe Paumelle explique qu' « au début, (il) voulait vendre le bâtiment, mais pour le moment, le Concorde conserve les projections scolaires et les films d'art et essai » au moins jusqu'au mois de juin 2001, « après on verra ».
- Dans Roche Mag de décembre 2000, il est précisé que « les responsables de la Soredic se sont engagés à conserver l'actuel cinéma le Concorde installé en centre-ville ».

### **3 - Fin 2002, la Ville achète les locaux vétustes du Concorde pour soulager « la Soredic du coût des locaux » (Ouest-France du 8.9 mars 2003)**

- Le prix d'achat est conforme à l'avis du Domaine (228 673 euros). En revanche le Domaine n'est pas compétent pour apprécier les loyers commerciaux. La Ville loue le Concorde (hors salle 1) à la Soredic pour un montant de **762 euros (H.T)** par mois, le bail précaire prenant fin le 31 août 2004.
- La salle n°1 est alors transformée pour recevoir une activité théâtrale (l'effectif de cette salle passant de 424 places à 260). Les salles de cinémas exploitées par la Soredic ne sont pas rénovées.

### **4 – La Commission de sécurité a visité l'établissement le 11 mars 2004**

- Après son rachat par la Ville la capacité d'accueil du Concorde est passée à 707 places ce qui le maintient dans la catégorie des ERP de type L de 2<sup>ème</sup> catégorie (entre 701 et 1500 personnes). Ce classement impose le respect d'un certain nombre de normes de sécurité qui font l'objet de vérifications par les services départementaux d'incendie et de secours. Les contrôles sont réalisés par une Commission de sécurité qui procède à des visites régulières.
- **Présidée par le Maire** ou son représentant, **la Commission locale de sécurité** réunit des représentants de la SDIS et de la DDE. A l'issue d'une visite périodique ou inopinée, elle **formule un avis favorable ou défavorable** sur l'ouverture au public du bâtiment. Si l'avis est défavorable, le Maire peut soit autoriser la poursuite de l'exploitation après avoir obtenu des garanties sur les remèdes apportés aux anomalies constatées, soit prendre un arrêté de fermeture généralement après une mise en demeure.

- Selon les informations que nous avons pu recueillir le cinéma « Le Concorde » a été contrôlé **le 11 mars 2004 par la Commission de sécurité**. Par ailleurs une vérification périodique de l'installation électrique aurait eu lieu le 27 février 2004. Enfin le bureau Veritas aurait établi des rapports le 15 avril 2002, le 2 avril 2003 et le 27 février 2004.

## **5 – L'incendie du Concorde se déclenche dans la nuit du 23 avril 2004 soit 6 semaines après la visite de la Commission de sécurité**

- Dans la nuit du **23 avril un incendie se déclare dans une cabine de projection du Concorde** située au deuxième niveau du cinéma **entre 0h15 et 6 h30 du matin pour une cause indéterminée**.
- Le 23 avril, à 17 h 10, la Ville dépose plainte contre X. Les représentants de la Soredic n'estimeront pas nécessaire de déposer plainte.
- L'enquête ne révélant aucun acte volontaire conclura que l'origine est accidentelle sans qu'elle puisse être précisément déterminée. En conséquence l'affaire est classée sans suite « en l'état ».
- Promise pour début mai par la Soredic, la réouverture du Concorde n'aura jamais lieu.

## **6 - Le rapport Veritas réalisé le 21 juin 2004 pointe de multiples manquements à la réglementation en matière de sécurité incendie dans les locaux du Concorde**

Le bureau Veritas a procédé à un diagnostic complet du bâtiment dans le cadre de la Sécurité des Personnes par référence aux textes applicables à la date du 21.06.2004 pour un établissement de type L dans les trois catégories suivantes : dispositions constructives/ moyens de secours, chauffage et ventilation, électricité.

Le rapport Veritas réalisé le 21 juin 2004 pointe de multiples anomalies en matière de sécurité incendie

### **Anomalies dans le domaine de l'isolation des locaux et des équipements à risque :**

- selon ce rapport, la position de la chaudière est non conforme aux normes actuelles . Le tracé du réseau gaz à l'intérieur de l'établissement avant pénétration en chaufferie est non conforme (il parcourt l'intérieur du bâtiment et traverse le local projection haut). Il n'existe aucun élément de coupure gaz extérieur pour la chaudière murale. L'implantation du compteur gaz n'est pas conforme aux textes actuels. Par ailleurs il n'existe pas d'isolement coupe-feu entre le compteur et la zone Public. **Commentaire :** *La chaufferie sans accès direct à l'extérieur est particulièrement dangereuse en cas d'incendie puisque les pompiers ne peuvent couper l'alimentation gaz : d'où un risque de rupture des canalisations et d'explosion. Par ailleurs le tracé des canalisations est à haut risque puisqu'il parcourt l'intérieur du bâtiment. Enfin le public n'est pas protégé en cas d'incendie du compteur.*

- Par ailleurs l'escalier donnant l'accès au bureau n'est pas encloué.  
**Commentaire :** *l'absence de cloisons et donc de portes pare feu autour de l'escalier est un facteur qui augmente la vitesse de propagation d'un incendie.*

### **Anomalies dans les conditions d'évacuation des locaux**

**Selon le rapport, le dégagement de la grande salle** (salle 2) est insuffisant :

- d'une part la largeur des circulations est inférieure par endroit aux normes légales (1,00 m au lieu de 1,40 m).
- d'autre part, la sortie de secours de la grande salle 2 n'est pas assez large (3 unités de passage au lieu de quatre exigibles pour cette salle).
- Il n'existe **pas d'alarme incendie** pour les salles 2-3-4 . Il n'y a pas de système d'arrêt automatique du programme en cours et de remise en lumière des salles).
- **L'éclairage de sécurité est non conforme.** Des appareils d'éclairage de sécurité et de balisage ne fonctionnent plus.

**Commentaire :** *Les possibilités d'évacuation de la grande salle (salle 2) sont inférieures à celles prévues par les normes actuelles. Le risque est fortement accru par l'absence d'alarme incendie et les défaillances de l'éclairage de sécurité.*

### **Enfin le rapport recense un ensemble d'anomalies dans le système de sécurité :**

- Les commandes et les volets de **désenfumage** ne sont pas aux normes. Par ailleurs les trappes du local de traitement d'air de la salle 4 sont non conformes.
- **Les bloc-portes intérieures des salles datent de 1976 et ne sont pas conformes aux textes actuels**
- Il n'existe pas de **Système Sécurité Incendie**
- Les dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers sont non conformes (**pas d'affichage du plan de l'établissement**)
- **Les portes d'accès aux blocs sanitaires sont non conformes** de même que leur largeur.

**Enfin le rapport souhaite que la Commission de sécurité apporte des réponses à plusieurs interrogations :**

- Quelle est la réaction au feu des revêtements muraux et des rideaux de scènes et d'estrades ?
- Quelle est la réaction au feu des écrans et du mobilier des locaux de projection ?
- L'installation de robinets d'incendie armés (RIA) est vétuste et non conforme. L'avis de la Commission de Sécurité est à solliciter sur la nécessité d'équiper ou non ce cinéma de RIA.

## **CONCLUSION PROVISOIRE**

Pendant des années la Soredic a exploité le cinéma Le Concorde dans des locaux vétustes. Ses responsables prévoient d'ailleurs de démolir les bâtiments avec l'ouverture du Cinéville. Le maintien en exploitation du cinéma en l'absence d'investissements pour le rénover et le mettre aux normes a posé de graves problèmes de sécurité pour le public et pour les salariés. Les locaux de la rue Gouvion ont ainsi accueilli du public jusqu'au 11 janvier 2005, date du dernier spectacle qui a eu lieu dans la salle 1 utilisée pour l'activité théâtre.

### **Plusieurs interrogations**

A ce stade de l'investigation il convient donc de s'interroger sur les conditions qui ont permis la poursuite de l'ouverture au public :

- Quelles ont été les conclusions de la Commission de sécurité qui a visité le bâtiment le 11 mars 2004 quelques semaines avant l'incendie d'une cabine de projection ? Quelles étaient les avis des Commissions précédentes ?
- Dans quelles conditions la Ville a-t-elle autorisée l'ouverture au public d'un bâtiment qui manifestement posait de très sérieux problèmes de sécurité ?
- Pourquoi les élus n'ont-ils pas été informés de l'état de vétusté du bâtiment lorsqu'il a été acheté par la Ville à la Soredic fin 2002 ?
- L'autre cinéma de centre-ville, l'ex-Trois Alpha, a-t-il fait l'objet d'une rénovation et d'une mise aux normes depuis 1976 ? Dans le cas contraire, quel a été l'avis de la Commission de sécurité avant sa réouverture au public fin 2004 ?

### **Des documents à consulter**

**Concernant la sécurité du Concorde, nous demandons que nous soient communiqués :**

- Les rapports des commissions de sécurité et de vérification périodique de l'installation électrique pour les années 2002, 2003, 2004.
- Les rapports du bureau Veritas des 15.4.2002., 2.4.2003., 27.2.2004.
- Tout document concernant la sécurité des locaux du cinéma le Concorde de 2002 à 2004.

**Concernant la sécurité du cinéma l'Image, ex Trois Alpha, nous demandons que nous soit communiqué le dernier rapport de la Commission de sécurité.**

### **Une proposition**

Etant donné l'état de vétusté des locaux du Concorde il ne nous semble pas opportun que de très lourds investissements publics y soient réalisés, à plus forte raison si l'établissement doit être confié à une entreprise privée.

Les élus de la Roche Claire proposent que les fonds publics soient investis dans un cinéma public qui pourrait être aménagé, à terme, à l'emplacement de l'actuel collège Piobetta transformé en pôle culturel et associatif. Un cinéma à cet endroit

permettrait de redonner vie à la Place Napoléon, de réanimer le centre-ville et pourrait être avantageusement utilisé par les établissements scolaires environnants.

Le 12 janvier 2005